

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/04/2014

Réception par le Prefet : 15/04/2014

Publication : 17/04/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-4-6-2

Séance du vendredi 11 avril 2014

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EXPLOITATION DE L'ABATTOIR DÉPARTEMENTAL À CERNAY

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les dispositions du Code Rural et du Code de l'Environnement,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2005-1194 du 29 avril 2005 portant autorisation au Président du Conseil Général du Haut-Rhin d'exploiter une installation d'abattage et de découpe de viandes de boucherie à CERNAY,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du Conseil Général du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CP-2013-8-6-11 de la Commission Permanente du Conseil Général du 13 septembre 2013 approuvant le principe du renouvellement de la gestion de l'Abattoir Départemental de Cernay par voie de délégation de service public à compter de 2014,
- VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 juin 2013,
- VU l'avis d'Appel Public à la Concurrence adressé au BOAMP, le 20 septembre 2013 et le 26 septembre 2013, au JOUE le 20 septembre 2013, au journal "les Marchés Hebdo" le 29 septembre 2013 et publié sur le site Internet du Conseil Général du Haut-Rhin, le 27 septembre 2013,
- VU le procès verbal de la Commission de Délégation de Service Public du 5 novembre 2013 (ouverture des plis – stade candidature),
- VU le procès verbal de la Commission de Délégation de Service Public du 14 janvier 2014 (ouverture du pli – stade offre),
- VU le procès verbal de la Commission de Délégation de Service Public du 11 février 2014 (analyse de l'offre et candidat admis à négocier),
- VU l'arrêté du Président du Conseil Général n° 2014-DCP-01 du 21 février 2014 portant délégation de fonction ponctuelle et désignant Monsieur With à procéder aux négociations avec les candidats à la délégation de service public,
- VU la négociation menée le 12 mars 2014 avec le candidat admis à négocier,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le choix de la Société d'Exploitation de l'Abattoir de proximité du Haut-Rhin en qualité de délégataire de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'abattoir départemental à CERNAY pour la période juin 2014 – juin 2022,
- approuve la tarification des prestations de service public à mettre en œuvre par la Société d'Exploitation de l'Abattoir de proximité du Haut-Rhin, à compter du 20 juin 2014, dans le cadre de la délégation de service public, ainsi fixées :

Tarifs des prestations

Tarifs en euro / kg sauf indication "Tarif à la pièce"

	GROS BOVINS	VEAUX	OVINS/ CAPRINS	PORCS	PORCE-LETS
Forfait abattage pour bête de + de 350kg :	126 €				
Prestations d'abattage et d'expédition (premier traitement des abats inclus)					
Usagers non-engagés (kg)	0.31	0.31	19 € pièce	0.31	14 € pièce
Particuliers engagés	0.29	0.29	19 € pièce	0.29	13 € pièce
Professionnels engagés (kg)	0.27	0.27	18 € pièce	0.27	12 € pièce
Contribution co-produit (kg)	0.109	0.034	0.10	0.009	0.009
Fente Veaux et chargement (kg)		0.10			
Mise en quartiers et chargement (kg)	0.05		0.05	0.05	0.05
Découpe et chargement	0.10		0.10	0.10	0.10
Retrait colonne (l'unité)	80.00				
Test ESB (l'unité)	35.00				
Plus value pour abattage rituel (la pièce)	15.00	15.00	15.00		
deux	20.00	20.00	20.00		
trois et plus	30.00	30.00	30.00		
Abattage d'urgence	80.00	80.00	80.00		
Prestations équarrissage bête consignée	0,15 € le kg				
Prestations autres que l'abattage					
Désossage complet - raccroché (kg)	0.64	0.64	0.64	0.64	0.64
Découpe et mise en pad sous vide/(kg)	1.08	1.08	1.08	1.08	1.08
Pièçage et mise sous vide / ou (kg)	1.53	1.53	1.53	1.53	1.53
Conservation frigo au-delà de 48 heures	1,50 € par jour et par bête				
Abats sous vide	10 € pièce	10 € pièce	10 € pièce	10€ pièce	
Lavage / désinfection (le véhicule)	5 €				
Transport bétailière ou livraison	Forfait+0.47cts/km				
Forfait 1 - 30km	50.00 €				
Forfait 2 31 à 100 km	30.00 €				
Forfait 3 101 à 200 km	20.00 €				
Forfait 4 + de 200 km	13.33 €				
PRIX HORS TAXES					
TVA, redevances sanitaires et cotisations interprofessionnelles en sus					

- approuve le contrat de délégation de service public et ses annexes joints, précisant notamment le montant de la part de la redevance d'usage revenant au Département en fonction de l'abattage annuel réalisé par l'exploitant, ainsi convenu :

Seuils du tonnage annuel abattu	Montant annuel de la part de la redevance d'usage revenant au Département
Inférieur ou égal à 1 000 To	Forfait de 18 000 € par an
Entre 1 000 et inférieur ou égal à 1 200 To	Forfait de 18 000 € par an + 33 € par tonne au-delà de 1 000 To
Entre 1 200 et inférieur ou égal à 1 375 To	Forfait de 18 000€ + (200 To x 33 €) + 48 € par tonne au-delà de 1 200 To
Au delà de 1 375 To	Forfait de 18 000 € + (200 To x 33 €) + (175 To x 48 €) + 64 € par tonne au-delà de 1 375 To

- autorise le Président du Conseil Général à signer le contrat de délégation de service public avec la Société d'Exploitation de l'Abattoir de proximité du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions